

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux d'aménagement des trottoirs rue Emile Zola par l'entreprise DUCROCQ TP –
8 route de Drionville – 62380 NIELLES-LES-BLEQUIN,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit entre le n° 7 et le n° 15 rue Emile Zola du **Lundi 19 Août 2024 au Vendredi 30 Août 2024**.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie au droit des travaux.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DUCROCQ TP,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Juillet 2024.

Marie-Laurence BERQUEZ
Adjointe au Maire.

Acte rendu exécutoire
le **30 JUL. 2024**

